



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Mars/Avril 2025

8 mars 2025 - Ouverture de la 6ème Marche Mondiale des Femmes

La 6ème action internationale de la Marche Mondiale des Femmes s'est ouverte dans les campements de réfugiés sahraouis de la région de Tindouf en Algérie, «mettant ainsi en évidence l'intersection entre les droits des femmes, la résistance anticoloniale et la solidarité mondiale. Le puissant mouvement qui s'est battu pour les droits des femmes et l'égalité pour tous depuis sa création en 2000, continue à se mobiliser et à se solidariser avec les femmes dans les territoires occupés, les zones de conflit et les communautés opprimées à travers le monde. (...) Les femmes de la région sont confrontées à une discrimination systémique, à la violence et à des difficultés économiques, exacerbées par l'occupation en cours et les tensions géopolitiques.»

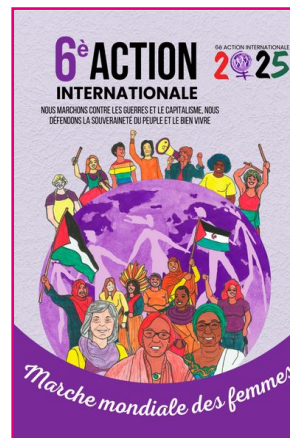
Durant quatre jours les femmes sahraouies des cinq campements ainsi que celles du Sahara occidental occupé ont fait découvrir les réalités de 50 ans de vie en exil et de vie sous occupation coloniale, aux militantes venues de Chine, du Vénézuéla, de Tanzanie, du Kenya, d'Afrique du Sud, de Cuba, de Turquie, d'Algérie et de Tunisie.

Un rendez-vous tous les cinq ans

Des femmes de toutes les régions du monde renforcent ainsi le lien mondial entre les luttes menées par les femmes sur leurs territoires. Les actions internationales sont aussi des moments d'actualisation de la plateforme politique du mouvement. En 2025, le contenu de l'Action repositionne les axes de la Marche Mondiale des Femmes : économie féministe, affrontement de la violence, défense des biens communs et la paix et la démilitarisation. La fin des occupations au Sahara occidental et en Palestine est au cœur de cette action, dont le mot d'ordre est « nous marchons contre les guerres et le capitalisme, nous défendons la souveraineté des peuples et le bien vivre ».

Au siège de l'Union nationale des femmes sahraouies, Yildiz Temürtürkan, coordinatrice du Secrétariat International de la Marche Mondiale des Femmes, a prononcé un discours fort sur la centralité de la lutte féministe populaire des femmes sahraouies pour la construction de l'internationalisme.

Le calendrier des luttes de la 6ème Action se poursuit de manière intense tout au long de l'année, jusqu'à sa clôture le 17 octobre. Pendant cette période, des activités internationales simultanées, des actions régionales, nationales et locales, des mobilisations et des campagnes de solidarité féministes seront menées.



30 mars, Journée de la Terre de Palestine

Aux côtés des sœurs palestiniennes, dénonciation du génocide en Palestine.

Du 24 avril au 1er mai : Semaine de solidarité féministe contre les entreprises transnationales
Connections des dénonciations et des alternatives proposées par les femmes auto-organisées en articulation avec les luttes locales et les résistances.

Bateau féministe pour la paix

Le Bateau Féministe pour la Paix en Méditerranée, cimetière de migrants et de réfugiés, reliera trois continents autour du bassin méditerranéen qui naviguera de l'Algérie à la Turquie avec des escales en cours de route.

21 septembre, Journée mondiale de la paix

Au Népal du 21 au 25 septembre rassemblement international réunissant des délégués des pays où se déroulent les 6èmes actions internationales.

17 octobre, Action féministe de 24 heures contre le capitalisme et les guerres

Clôture de l'action internationale sur le toit du monde. La Marche mondiale des femmes appelle à des Actions et activités de midi à 13 heures dans tous les fuseaux horaires de la planète.



Campements de la RASD 8 mars 2025

Échos de *La Marche pour la liberté des prisonniers politiques sahraouis*

Depuis son départ d'Ivry le 30 mars La Marche a traversé 8 villes-étapes dans lesquelles durant trois jours, des animations ont été organisées. Dans la plupart c'était la première fois que la question de la colonisation du Sahara occidental était abordée sur l'espace public, la première fois que la majorité des personnes rencontrées entendaient parler des 50 années de répression coloniale marocaine, des disparitions forcées, des procès inéquitables, de la spoliation des richesses naturelles.



Photo souvenir à Bordeaux

Pour combien d'entre-eux c'était la première participation à une manifestation de solidarité avec les Sahraouis dans les rues de leur ville ? Des centaines de personnes ont découvert la Résistance tenace du seul peuple d'Afrique à n'avoir pas eu accès à l'autodétermination pour décider de son avenir ?

Une belle mobilisation associative

Tout au long du parcours Marcheuses et Marcheurs ont été accueillis par les associations locales de défense des droits de l'homme, syndicats, partis politiques, élus. Des centres sociaux et des comités d'entreprises ont permis la tenue de soirées culturelles. Ainsi à Tours une conférence-débat à la « Maison des Sciences de l'Homme » a réuni l'anthropologue Sophie Caratini qui a expliqué les différences linguistiques, culturelles, sociétales entre les sociétés sahraouies et marocaines et l'historien Francesco Correale a démontré que les prétentions territoriales du Maroc ne sont fondées sur aucune donnée légale ou historique.

A Bressuire La Marche a participé au

«Cirque du silence ». Les sahraouis de la région ont présenté une soirée culturelle et organisé deux repas collectifs. Quatre journaux locaux, ont relaté les deux marches qui ont rassemblé 130 puis 200 personnes. A l'issue de la messe dominicale Claude Mangin a fait une déclaration en fin de cérémonie religieuse dans le moment dédié à la parole.

La presse locale des villes-étape a rendu compte dans plusieurs publications et radios ; la presse nationale y a fait écho dans l'Humanité, Politis et Libération.

Les reportages quotidiens des journalistes sahraouis d'*Equipe média* permettent à La Marche de susciter des répliques dans les campements de réfugiés de Tindouf ainsi qu'en territoire occupé où des rencontres ont lieu autour des familles des prisonniers.



Comme ici à Toulouse, des centaines de lettres aux prisonniers auront été collectées dans les ateliers d'écriture à la l'issue de ce périple.

Comme à chaque étape, en soirée un débat a suivi la présentation du film "Dis-leur que j'existe" .

Les Consuls marocains à la tâche

Nous ne sommes pas les seuls à constater le succès de La Marche. Les autorités marocaines n'apprécient pas de voir ternie l'image d'Epinal du royaume. Des pressions ont été exercées sur des élus pour faire annuler des rencontres. Des organisations ou des individus ont été incités à venir perturber les étapes. C'est à Poitiers que les fanatiques du pouvoir marocain ont commencé à perdre leur calme, allant au-delà des invectives et menaces qu'ils profèrent aux

alentours des initiatives de la caravane. L'un d'eux, Conseiller municipal franco-marocain, après avoir échoué à faire annuler la rencontre organisée par le centre social, a tenté d'en faire sortir des enfants qui participaient à un goûter. Il faut dire que le préfet de la Vienne avait facilité la chose en autorisant la contremanifestation à la même heure et au même endroit. A Béziers, des extrémistes marocains sont venus agresser physiquement les jeunes journalistes sahraouis.

A Perpignan ils ont diffusé un appel à un rassemblement en soirée, ce qui



n'a pas empêché la manifestation dans les rues de la ville dirigée par le RN, ami indéfectible de M6. Ici le drapeau kanak a rejoint le drapeau sahraoui pour flotter côte à côte, symbole de la solidarité entre les deux luttes de décolonisations.

Les officines royales qui pullulent sur les réseaux sociaux se sont déchaînées pour discréditer Claude Mangin et les militant.es qui l'accompagnent. Mais leur frénésie a aussi eu pour effet de faire grimper l'audience des comptes de La Marche sur les réseaux sociaux.

Suivez la suite de cette formidable caravane qui est arrivée en Espagne sur : <https://linktr.e/marchepourlaliberte2025>

Nous appelons toutes les personnes et les élus qui le peuvent, à rejoindre La Marche à Algésira pour la saluer à son embarquement pour le Maroc.

Soutenez La Marche pour la liberté en effectuant un don au financement participatif sur Hello Asso
<https://www.helloasso.com/associations/aarasd-association-des-amis-de-la-republique-arabe-sahraouie-democratique/collectes/je-marche-pour-la-liberte>

KANAKY – NOUVELLE CALEDONIE

Le 7 avril s'est tenu un meeting de solidarité à la Bourse du Travail de Paris à l'appel du Collectif Solidarité Kanaky, à l'occasion du lancement d'une campagne pour la libération des 7 prisonniers kanak qui sont derrière les barreaux des prisons françaises de l'hexagone depuis dix mois, parfois à l'isolement total.



16 mai 2024, place de République, à Paris © Bapoushoo

Bapoushoo Ils avaient été déportés l'été dernier de leur pays à 17000 kilomètres de leurs proches et séparés dans diverses prisons ; seules les deux militantes en sont sorties mais restent assignées à résidence et munies de bracelets électroniques. Tous sont toujours inculpés. Les familles des prisonniers étaient présentes ainsi que des avocats. La répression coloniale a procédé à 3000 arrestations et fait 13 morts, abattus par le GIGN.

Désiré Tein, frère de Christian leader du FLNKS à l'isolement à la prison de Lutterbach dans le Haut-Rhin, a rappelé l'origine de la crise avec le dégel du corps électoral et la grande manifestation le 8 mai de 80 000 personnes venues à Nouméa s'opposer au projet

gouvernemental passé en force à l'Assemblée nationale « *Nous avons fait tout cela pacifiquement, sans jamais un ordre de violence. Mais nous n'avons pas été pris en compte dans notre propre pays. Le 13 mai, c'était la révolte, à laquelle ils ont répondu par la répression et la déportation. On sait que les déportations ne sont plus d'actualité, c'est même interdit, mais par contre, avec l'Etat français, pour nous ça continue.* » Aux militants déportés en France, s'ajoutent 70 autres pour des délits de droit commun. Martin Calmet, avocat à Nouméa a précisé que « *tout avait été organisé d'avance pour une déportation : les avions, tout était prêt* ». Au niveau juridique, les chefs d'accusation ont été sélectionnés pour permettre cette répression. « *Ils ont été mis en cause pour complicité de tentative de meurtre sur personnes dépositaires de l'autorité publique, puis ces charges ont été vite abandonnées. Le voyage a été terrible : 3 jours et 24 heures d'avion menottés, avec violences psychologiques.* » Le mari de Brenda Wanobolpezea raconté l'arrestation de son épouse le 19 juin : « *Ils débarqué au matin, cassé les portes pour arrêter mon épouse que j'ai vu partir avec 40 membres du GIGN.* » Témoignage poignant d'Olga Nassele, compagne de Christian Tein. Les larmes aux yeux elle a évoqué « *cette situation anormale qu'il ne faut surtout pas accepter. Ceux qui veulent nous détruire n'y parviendront pas, car notre situation est celle d'un peuple qui lutte pour sa liberté.* » Une marche est prévue le 10 mai à Paris.

Extraits de l'article de Benjamin Köning l'Humanité »

TUNISIE

«Une hérésie judiciaire...»

Le verdict est tombé le 19 avril dans l'affaire du "complot contre la sûreté de l'Etat", à l'issue de trois audiences pour juger les 40 personnalités politiques, membres de la société civile, hommes d'affaires et anciens députés, tous opposants du Président Kais Saïd, qui ont écopé de peines allant de 4 à 66 années de prison !

Les quelques 200 avocats, qui défendaient des prévenus condamnés d'avance, n'ont cessé de dénoncer l'absence de procès équitable. « *Nous ne sommes pas surpris, nous nous attendions à un tel résultat depuis les premières arrestations en février 2023* » indiquent les familles des prévenus.

Human Right Watch comme toutes les autres associations, n'a pas pu assister à la dernière audience du

procès. Par la voix d'Ahmed Benchemsi, son porte-parole pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, dénonce « *une parodie de justice, c'est une hérésie judiciaire et c'est une confirmation ultime s'il en fallait que la Tunisie sous le règne du président Saïed a dérapé vers l'autoritarisme le plus débridé.* (...) »

Nous avons consulté les 140 pages de l'ordonnance du juge d'instruction et nous n'avons rien trouvé qui substantie les graves accusations d'attenter à la vie du président. Il y a cette formule audacieuse d'avoir « tenté de changer la nature de l'Etat », mais qu'est-ce que la politique si ce n'est de changer la nature de l'Etat ? »

A l'annonce de ce verdict "digne" de l'ère Be Ali, l'avocat et ancien juge du tribunal administratif, Ahmed Souad a publié une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle il dénonce le

déroulé de ce procès, dans lequel il est il fait partie de la défense, où il estime que le président de la chambre travaille dans un climat de peur et sous pression. "Ce ne sont plus les détenus qui ont le couteau sous la gorge, mais plutôt le président de la chambre qui va statuer sur plusieurs dossiers", a-t-il dit, mimant le geste. Ce qui lui a valu d'être arrêté à son domicile deux jours après par une dizaine d'agents.



Près de 3000 personnes sont descendues dans les rues de Tunis le 25 avril pour soutenir Ahmed Souad et dénoncer la régression des libertés en Tunisie

MADAGASCAR

Actualité des luttes

Le 18 décembre 2024, le media Africa Intelligence a informé que le président de la société émiratie Emaar Properties, investisseur spécialiste de la construction de sites touristiques de grand luxe, était arrivé à l'île de Nosy Be (dans le nord de Madagascar) pour un séjour d'une semaine. Au cours de son passage devaient être conclues avec le président de la République Andry Rajoelina les négociations relatives à Nosy Mitsio.



Les 6 de Mitsiour

Sur cette base, 40 organisations de la société civile ont écrit au Président de la société Emaar Properties un message en trois langues (le président de la République en copie) pour souligner que sur l'île Nosy Mitsio, la plus grande des îles de cet archipel, vivent plus de mille personnes, hommes femmes et enfants, des humains comme vous et nous, dont les droits humains fondamentaux doivent être respectés. Très vite, face au mécontentement de la population, le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation a démenti l'existence d'un projet gouvernemental de vente ou de bail concernant Mitsio. Dans cette tension, six activistes de la région sur cette question ont été arrêtés par la gendarmerie. Mais la détermination des habitants de Mitsio pour la défense de leurs terres et de leurs droits a permis, dans un premier temps, aux six inculpés d'obtenir la liberté provisoire lors de leur déferrement au parquet. Puis, dans un deuxième temps, ils ont été relaxés « au bénéfice du doute »...

* * * *

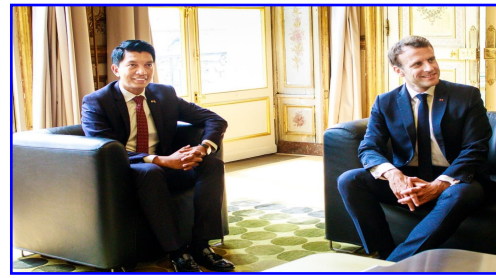
Le 23 mars dernier à Toliara (sud-ouest de l'île), déterminés à défendre leurs droits fondamentaux et leur patrimoine naturel, des milliers de manifestants s'étaient rassemblés pour exprimer leur refus pacifique



Sakatia 5 avril 2025

du projet minier australien devenu américain Base Toliara, un mégaprojet d'extraction de terres rares dont la suspension des activités a été levée par le gouvernement depuis le mois de novembre 2024. Cette

manifestation a été violemment réprimée par les forces de l'ordre, marquant une escalade inquiétante de la répression contre ceux qui osent contester le projet.



Rajoelina en guest-star de Macron dans la « nouvelle voie » françafricaine

Macron ouvre sa «nouvelle voie » françafricaine, une réorganisation du procès néocolonial dans le cadre du néolibéralisme autoritaire décomplexé, mondialement en vigueur

C'était dans l'air depuis quelque temps !...

- Dans son discours prononcé le 28 novembre 2017 à l'université de Ouagadougou, au Burkina Faso, Macron a annoncé les axes de la relation qu'il veut fonder entre la France et le continent africain, «*un continent où se joue une partie de notre avenir commun.*»

- Le 11 juillet 2019, en recevant les "*personnalités modèles*" des diasporas africaines, il a annoncé vouloir ouvrir une « *nouvelle voie* » pour la France en Afrique (Le Figaro, 28 février 2023). Début mars 2023, il a prêché cela en Afrique centrale (Gabon, Angola, Congo-Brazzaville et enfin République démocratique du Congo-RDC) : « *L'âge de la Françafrrique est révolu* », a-t-il assuré (Sud Ouest, 2 mars 2023).

- Le 6 janvier 2025, devant les ambassadeurs français à Paris, il a asséné plusieurs piques à peine voilées à l'encontre de certains chefs d'État africains... Il a déploré « *l'ingratitude* » de certains dirigeants africains qui, selon lui, n'ont jamais reconnu « *à sa juste valeur* » *l'engagement militaire français*" (Voir La Lettre de l'AFASPA, de février 2025).

RWANDA

Rupture des relations diplomatiques avec la Belgique

L'Union européenne a adopté des sanctions à l'égard de trois hauts gradés de l'armée rwandaise - R.Karusisi, E.Nkubito, P.Muhizi, du directeur général de l'Office rwandais des mines, du pétrole et du gaz F. Kamanzi ainsi que quatre Congolais, cadres du M23, dont son chef Bertrand Bisimwa.

Ces sanctions demandées par la Belgique interviennent suite à l'offensive du groupe armé M23 soutenu par le Rwanda dans l'Est de la RDC ; elles prévoient l'interdiction de se rendre dans l'UE ainsi qu'un gel de leurs avoirs dans l'Union.

Kigali accuse les diplomates belges de mensonges et de manipulations.

CÔTE D'IVOIRE

Le congé maternité des femmes fonctionnaires passe de 3 à 6 mois.

Le décret du 26 février 2025 allonge de manière conséquente le congé maternité dans le cadre du volet social du statut général des fonctionnaires. C'est un aboutissement de la vaste réforme engagée pour moderniser la Fonction publique depuis un an et demi. Pour accéder à ce droit, les femmes concernées devront en faire la demande formelle, afin de bénéficier de deux mois de congés avant l'accouchement et de quatre mois de congés après la naissance de leur enfant. Il est

également prévu l'instauration d'un congé parental qui peut durer jusqu'à un an, pour permettre à un travailleur de s'occuper d'un enfant, en cas de maladie grave.

Une mesure saluée par certaines organisations des droits des femmes. Au micro de Bineta Diagne sur RFI, la juriste Sylvia Apata, y voit ainsi une source d'efficacité pour les entreprises : « *Ce congé de maternité qui a été rallongé, très bénéfique pour la femme, nous permettra de bien récupérer, de se libérer de la charge mentale, de tout ce qui est relatif à l'enfant, afin d'être beaucoup plus prolifique sur le plan du travail, à la reprise.* »

BURKINA FASO

Restrictions drastiques sur les libertés d'expression

*Après l'organisation d'un congrès sur l'état de la presse dans le pays, l'Association des journalistes du Burkina a été dissoute, et deux de ses dirigeants enlevés. Reporters sans frontières dénonce une pratique "extrême" et "répressive" pour museler les journalistes.

Par ailleurs le Conseil supérieur de la communication a sanctionné le journaliste Luc Pagbelguem d'une amende de cinq cent mille francs CFA (762 euros) assortie d'une suspension de 2 semaines... pour avoir filmé pour la chaîne privée BF1, le congrès extraordinaire de l'Association des journalistes du Burkina. Le 21 mars, ce congrès avait dressé un état des lieux du secteur

de la presse dans le pays. Les membres du bureau de l'AJB avaient dénoncé la répression contre la presse et la propagande des médias d'État.

**Disparition forcée de l'économiste burkinabè Idrissa Barry, chercheur associé au Centre d'Etudes Africaines à l'EHESS et coordinateur du mouvement SENS (Servir et non se servir) arrêté le 18 mars et emmené dans un véhicule dépourvu de plaque d'immatriculation, par des hommes affirmant être des gendarmes. Il participait à une réunion avec des fonctionnaires à la mairie de la commune de Saaba, en banlieue de Ouagadougou.

La disparition forcée conduit inévitablement à la détention arbitraire, la torture et autres mauvais traitements ; elle peut aller jusqu'à l'exécution extrajudiciaire

des personnes qui en sont victimes. Rien ne justifie la disparition forcée qui peut cacher des représailles qui ne disent pas leur nom. Toute autorité se doit de présenter à l'autorité judiciaire les personnes qu'elle estime enfreindre la loi, pour ouvrir une procédure équitable où les droits de la défense sont assurés. Quelques jours avant cet enlèvement, SENS avait publié une déclaration dénonçant des « attaques meurtrières » menées le 11 mars par des forces gouvernementales et des milices de Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), contre la communauté locale accusée par le gouvernement de soutenir des groupes armés islamistes, aux alentours de Solenzo dans l'ouest du pays. « *Les autorités devraient immédiatement révéler où se trouve Idrissa Barry et le libérer* », estime Human Right Watch.

GABON

Une élection présidentielle "comme dans un fauteuil "

Organisé deux ans après le coup d'État d'août 2023 ayant renversé Ali Bongo, Brice Oligui Nguema, meneur du Coup d'État et ancien commandant de la garde républicaine (qui avait initialement promis de rendre le pouvoir aux civils), succède à la dynastie Bongo père & fils au pouvoir de 1967 à 2023.

Un changement de costume, mais pas de personne, ni

de méthode car l'ex militaire avait pris soin de garantir le résultat en éliminant de la course un opposant qui pouvait lui faire de l'ombre : le très populaire syndicaliste Jean-Rémy, incarcéré sous Ali Bongo Ondimba.

Ce dernier a qualifié de « match amical » le scrutin présidentiel qui a vu la victoire écrasante du général putschiste à près de 95% et un taux de participation de 70% du corps électoral.

Son principal adversaire, Alain-Claude Bilie By Nze, a obtenu 3,02 % et les six autres candidats ne dépassent pas les 1 %.

MAROC

7 organisations marocaines ont publié un communiqué suite à la condamnation par le tribunal de première instance de Casablanca, le 3 mars 2025, de l'économiste et activiste Fouad Abdelmoumni à six mois de prison ferme et une amende de 2 000 dirhams.

« Arrêté et mis en garde à vue pendant plusieurs jours à l'issue de la visite du président Macron au Maroc fin octobre 2024, il était poursuivi en état de liberté sous caution pour "allégations mensongères", « outrage à des corps constitués » et « signalement d'un crime fictif dont il sait l'inexistence ».

Il avait, en l'état, accusé le Maroc d'avoir espionné la France (cf épisodes des téléphones infectés par le logiciel espion PEGASUS en 2021, notamment le téléphone du président de la République française). À l'époque, le gouvernement marocain avait catégoriquement démenti les accusations d'espionnage et enclenché plusieurs procédures judiciaires à l'encontre de la France, de l'Espagne et de l'Allemagne notamment. En 2023, la justice française avait jugé ces poursuites irrecevables.

En l'espèce, Fouad Abdelmoumni, connu pour ses activités de défenseur des droits humains et opposant au régime, n'a fait que rappeler une information que le régime marocain entend toujours passer sous silence. Il n'a donc commis aucun délit alors que les accusations du pouvoir à son encontre et la condamnation par le tribunal sont purement et simplement une atteinte à la liberté d'expression des citoyens.

C'est pourquoi nous nous élevons contre cette condamnation injuste qui n'est autre que le procès de la liberté d'expression et rappelons notre soutien inconditionnel à l'activiste Fouad Abdelmoumni.

* * * *

Maâti Monjib le harcèlement continue

Le 3 avril 2025 l'historien franco-marocain et militant des droits humains devait présenter une conférence sur le Printemps arabe en Tunisie à l'invitation de l'université de Paris Panthéon-Sorbonne. Il a été empêché de prendre l'avion à l'aéroport de Rabat-Salé où on lui a signifié une interdiction de se déplacer hors du Maroc.

Il est poursuivi depuis plusieurs années dans une affaire montée de

toute pièce comme sait si bien le faire la justice royale.

« Cette interdiction constitue, ni plus ni moins, une violation du droit. En effet, selon l'article 16 du Code de procédure pénale, l'interdiction de se déplacer hors frontières ne peut excéder une année. Or, le professeur MONJIB subit cette interdiction depuis plus de quatre ans. Cette mesure, désormais illégale, est une illustration d'un processus de vengeance à l'égard de cet universitaire. » Indique un communiqué signé par 17 organisations marocaines et internationales.

Elles rappellent que Maâtii MONJIB a été suspendu de son travail, que tous ses avoirs ont été gelés et qu'il ne peut donc effectuer aucune transaction financière. Malgré la grâce royale dont il a bénéficié en juillet 2024, Maâtii MONJIB n'a été rétabli dans aucun de ses droits, professionnels (il est suspendu de ses fonctions d'enseignant universitaires) ou privés.

Afin de protester publiquement de ce harcèlement continu il a effectué une grève de la faim de trois jours et tenu un sit-in devant le Conseil National des Droits de l'Homme à Rabat le 4 avril.

SAHARA OCCIDENTAL

Une ONG alerte sur un projet d'une société française visant à produire illégalement de l'hydrogène vert au Sahara occidental occupé

L'observatoire international Western Sahara Resource Watch (WSRW) a alerté sur un projet d'Engie visant à produire illégalement de l'hydrogène vert au Sahara occidental occupé par le Maroc, soulignant que cette entreprise était déjà impliquée dans des projets énergétiques controversés dans ce territoire non autonome.

« Le 28 octobre 2024, Engie et l'OCP (compagnie nationale marocaine de phosphates) ont signé à Rabat un accord de développement conjoint pour quatre projets industriels de grande envergure », précise

l'ONG, relevant que « des rapports suggèrent que l'un des trois sites potentiels pour la production d'hydrogène vert et d'ammoniac d'OCP-Engie se trouve dans le territoire occupé du Sahara occidental ».

WSRW a demandé, dans une lettre envoyée le 14 février 2025, « des éclaircissements » à Engie mais que cette entreprise n'a pas répondu. Par ailleurs, WSRW a tenu à préciser que si le projet d'hydrogène vert devait être réalisé au Sahara occidental occupé, « ce ne serait pas la première fois » que la société Engie opèrerait dans ce territoire non autonome.

A cet égard, l'ONG a rappelé « qu'en 2018, le gouvernement marocain a attribué à l'entreprise un contrat pour une usine de dessalement éolienne, à la suite d'un appel d'offres dans lequel Engie s'est associée à Nareva, une société énergétique marocaine détenue à 100 % par le roi du Maroc ».

SÉNÉGAL

Femmes résistantes

Un article de Sénéplus, intitulé « *La clé des garçons, le trousseau des filles* », signé d'une enseignante-chercheure, Fatoumata Bernadette Sonko, à l'occasion de la « *Quinzaine des femmes* », organisée au Sénégal. « *Une période* » nous dit-elle, « *qui allie paillettes et reconnaissance* ».

Mais l'enseignante a bien d'autres choses à dire.

Regrettant que « *les filles soient condamnées à s'épanouir dans le silence, au moment où les garçons sont préparés à s'approprier l'espace public, à parler pour exister, voir à brasser de l'air pour se donner de l'importance* ». Qu'en est-il des filles et des femmes ? « *Elles sont*

biberonnées à la résignation tranquille et à la tétanie, elles savent que les serrures de leurs portes sont d'une fragilité extrême en raison des maltraitements institutionnelle, sociale, économique et médiatique. Hors de question de sombrer dans le découragement, le mot de ralliement est : Résistances ».

ALGÉRIE

Plus de 1 200 migrants expulsés par l'Algérie vers le Niger en quatre jours. Selon le collectif d'associations nigérien *Alarme Phone Sahara* qui vient en aide aux migrants dans le désert. Un chiffre jamais vu. Ces personnes venaient en majorité d'Afrique subsaharienne, trois venaient du Bangladesh. Elles sont débarquées du convoi dans un endroit surnommé le « point zéro » et doivent marcher une quinzaine de kilomètres sous une chaleur extrême pour rejoindre le poste frontière du Niger à Assalaka.

Cela fait des années que de telles expulsions ont lieu sur cet axe mais le nombre est en forte hausse. Sur le

mois d'avril, 4 000 personnes sont arrivées à Assamaka. Certains migrants reprennent la route vers le nord dès qu'ils sont débarqués du convoi d'expulsion. Mais beaucoup repartent dans leur pays d'origine avec leur propre argent ou celui reçu de leurs proches. La majorité s'enregistre auprès de l'OIM et des organisations présentes pour bénéficier d'un voyage retour dans leur pays.

En 2024, plus de 30 000 personnes ont été expulsées d'Algérie, un record. Sur place, ces personnes manquent de tout.

Médecins Sans Frontières (MSF), présent à Assamaka, alerte sur l'état sanitaire alarmant des arrivants, qui souffrent de déshydratation, de

blessures ou de traumatismes psychologiques.

« *La situation est critique, les besoins en eau, nourriture et soins médicaux sont immenses* », confie un responsable local. La révocation, en novembre 2023, d'une loi nigérienne criminalisant le trafic de migrants a certes libéré les mouvements migratoires, mais elle expose davantage les refoulés à des conditions précaires, loin des routes sécurisées.



© *Alarme Phone Sahara*

LE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

22 mars, Journée mondiale de l'eau.

La moitié des habitants de la planète sont confrontés à des pénuries d'eau au moins un mois dans l'année du fait d'une demande toujours plus forte et une eau toujours moins disponible en raison du dérèglement climatique. Face à cela, de plus en plus de pays se tournent vers le dessalement pour produire de l'eau potable en retirant le sel de l'eau de mer, comme l'Espagne et les pays du Golfe.

L'Algérie est en première ligne au Maghreb, elle a inauguré en mars quatre usines de dessalement de l'eau, une cinquième est en phase d'essais et devrait entrer en service prochainement dans la région de Béjaïa. C'est un investissement total de 400 milliards de dinars (plus de 2,5 milliards d'euros). Ce sont des

filiales de la Sonatrach, la compagnie pétro gazière publique qui ont réalisé ces travaux.

Ainsi le pays verra quasiment doubler sa capacité de production d'eau dessalée. L'an prochain cinq ou six projets d'usines supplémentaires devraient être lancés. L'objectif est de répondre à 60 % des besoins du pays en eau potable, à partir de 2030.

Le Maroc, touché par une sécheresse historique, a pour sa part, annoncé fin octobre qu'il va construire la plus grande usine de dessalement d'Afrique qui produirait 300 m3 d'eau potable par an pour accroître les besoins en eau potable des populations, de l'industrie agroalimentaire, pilier de l'économie du royaume, très consommatrice. Sans oublier la douzaine de palais entretenus par l'État et mis à la disposition du roi et de sa famille dont les parcs sont verts toute l'année.

Ces projets pharaoniques suscitent parfois la polémique.

En ce qui concerne celui de Casablanca, la construction est financée par un consortium mené par l'espagnol Acciona et deux sociétés marocaines dirigées, elles, par le Premier ministre Aziz Akhannouch.

Le revers de la médaille du dessalement de l'eau de mer :

Bien que des progrès aient été réalisés dans ce domaine, le dessalement consomme beaucoup d'énergie, en écrasante majorité du pétrole et du gaz, ce qui contribue donc à aggraver le réchauffement climatique.

Enfin, les usines rejettent de l'eau très salée, parfois chargée en produits chimiques, ce qui affecte la biodiversité marine.

HISTOIRE

Retrouvez la visio-conférence organisée le 22 mars par l'AFASPA sur YouTube

autour de la Commission de recherche sur le rôle et la responsabilité de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantiste et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971.

Avec la participation de

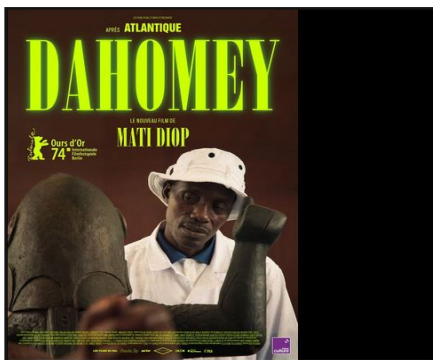
Yves Mintooge, historien, membre de la commission

Augusta Epanya, responsable de l'Union des Populations du Cameroun (Manifeste national pour instauration de la démocratie)

Paul Tchokoua, membre du Cameroon's People Party

<https://youtu.be/SHbK9dhctU0>

CINÉMA



Dahomey de Mati Diop (2024)

Un conte politique magistral sur la restitution des œuvres au Bénin.

Dahomey de Mati Diop est enfin sorti en salles.

Il fait partie des meilleurs films de l'année 2024, à la croisée entre le documentaire et la fiction. Il a été récompensé d'un l'Ours d'Or à la dernière Berlinale.

La réalisatrice franco-sénégalaise, la 8ème femme à en être récompensée, s'impose ici, comme l'un des plus grands talents de sa génération.

Le film évoque la restitution au Bénin, en 2021, de 26 trésors royaux

pillés au Dahomey lors de l'invasion . des troupes coloniales françaises en 1892. En recevant son prix, Mati Diop a prononcé un discours résolument politique citant Aimé Césaire :

"Nous pouvons soit oublier le passé, une charge désagréable qui nous empêche d'évoluer, ou nous pouvons en prendre la responsabilité, l'utiliser pour avancer. En tant que Franco-Sénégalaise, cinéaste afro-descendante, j'ai choisi d'être de ceux qui refusent d'oublier, qui refusent l'amnésie comme méthode".

LIVRES

L'Echec d'une utopie. « Jérusalem, capitale éternelle et indivisible d'Israël » de Maurice Buttin



L'Histoire de la Palestine et du sionisme
Ed. Karthala, 2025 372p
Pourquoi ce « 7 octobre » ? L'auteur rappelle l'histoire de la Palestine et

celle du sionisme. Les 75 années d'occupation, de répression, d'humiliation subies par le peuple palestinien. Les centaines de milliers de victimes des guerres en 2008/09, 2012, 2014, 2021 et 2023/25 ; le génocide des Gazaouis avec la destruction à 70% de Gaza ; le nouveau « nettoyage ethnique » envisagé des populations. Comme conséquence, il prévoit la fin de l'idéologie nationale-sioniste, comme le fut celle du fascisme, du franquisme et du national-socialisme. En conclusion, il préconise la solution à deux Etats sur la base de la légalité internationale. Il croit, dans l'avenir,

à la réconciliation des deux peuples Israéliens et Palestiniens, comme Anglais et Français se sont réconciliés au bout de cent années d'hostilité, ou comme Français et Allemands après les trois guerres meurtrières de 1870, 1914, 1940.

L'avocat de la famille Ben Barka a participé à de nombreux procès politiques en France et dans ses anciennes colonies.

Après l'interdiction royale d'accès au Maroc durant dix-sept ans, il s'est engagé dans la lutte pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien.